



CHARTRE INTERNE DE L'U.S. VILLIERS CHARLEMAGNE

Loin de nous l'idée au travers de cette chartre d'instaurer un cadre rigide peu propice aux échanges mais à la convivialité, bases solides dans un club de foot.

Cependant, qui dit sport collectif, et aux dernières nouvelles le foot en est un, dit aussi respect de certains éléments fondamentaux afin de vivre une saison sportive épanouissante pour tous : joueurs, dirigeants et supporters.

Point 1 : Payer sa licence au plus vite

Point 2 : L'assiduité

Le football est un sport collectif qui se joue à un nombre défini, et l'USV engage des équipes en fonction du nombre de licenciés par catégorie. Toute absence pénalise le club, les dirigeants et les partenaires. Tout forfait d'une équipe pénalise le club d'une amende.

Pour cela il est indispensable, après avoir signé la licence, de finir la saison et pour une absence justifiée de prévenir, dans les plus brefs délais, le responsable de l'équipe.

Point 3 : La ponctualité

En début de saison, un planning avec les horaires des convocations et les lieux des matchs, vous sera remis. Pour les enfants, les dirigeants vous indiqueront l'heure du retour. Il est important de respecter ces horaires. Les dirigeants mis au service des licenciés sont des bénévoles ayant une vie familiale comme toutes les autres personnes.

Point 4 : Le respect des décisions arbitrales:

L'arbitre est le garant de l'application de la règle. Il remplit une fonction indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait pas de jeu. Il est le directeur de jeu.

Comme tout être humain, il peut commettre des erreurs, tout comme le pratiquant, erreurs d'appréciation qui doivent être admises comme des aléas du jeu. Il peut être fait appel de ses décisions, mais dans le strict respect de la procédure prévue à cet effet par les règlements.

Point 5 : La participation à la vie du club:

En marge de la pratique, plusieurs événements, seront organisés au cours de l'année : tournée calendrier, soirée choucroute, tournoi. Pour créer une ambiance sympathique et pour la bonne vie du club (ces actions ramènent un peu d'argent dans les caisses), la participation à ces événements est vivement souhaitée.

Point 6 : Adopter une attitude exemplaire:

L'USV est un club sain et nous nous devons de véhiculer une bonne image du club. Cela passe donc par l'adoption d'une attitude exemplaire et décente chaque week-end sur l'ensemble des terrains.

Respecter l'adversaire, les arbitres, les spectateurs. Le foot est avant tout un jeu et nous sommes tous là pour nous faire plaisir.

Respecter le matériel, les locaux, les véhicules. Toute dégradation donne lieu à des sanctions et à des réparations du préjudice causé.

Respecter sa tenue (chaussures de foot, protèges tibias, etc...).

Le club se désengage de toutes responsabilités en cas de vol. Aussi nous conseillons aux parents de ne pas laisser leurs enfants avec des objets de valeur.

Point 7 : Autorisation de pratique et de transport

En tant que représentant légal, j'autorise mon enfant à pratiquer le football à l'US Villiers Charlemagne, et les dirigeants du club à transporter ou faire transporter mon enfant par les parents des autres joueurs afin de se rendre aux matchs en voiture particulière.

Point 8 : Droit à l'image

En tant que représentant légal, j'autorise/n'autorise pas*, que mon enfant, moi-même ou ma famille figurent sur les photographies ou supports vidéos effectués par le club dans le cadre de ses activités. Ces documents pourront figurer sur les supports d'information et de communication du club (site Internet, journal interne...).*

** Rayer les mentions inutiles*

Je soussigné (nom et prénom) représentant légal de

....., reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble de la charte de l'US Villiers Charlemagne qui m'a été remis et m'engage à la respecter et la faire respecter par mon enfant.

Le

A Villiers Charlemagne

« lu et approuvé » puis signature :